

# OFFRE DE FORMATION

## ECO-ÉNERGIE-TERTIAIRE : LES OBLIGATIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE



**LYON**

**30 et 31 mai 2024**





Éco énergie tertiaire est un dispositif réglementaire qui impose la réduction progressive des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires, pour atteindre -60% d'ici 2050. Le raisonnement doit se faire à l'échelle d'un parc immobilier et se traduit par la mise en place d'une stratégie immobilière sur le long terme, à construire étape par étape. Il est dans un premier temps primordial de connaître ses bâtiments, leurs caractéristiques techniques et notamment leurs consommations énergétiques. C'est ce qui va guider l'élaboration d'un plan d'actions, issu d'une collaboration entre le propriétaire des bâtiments assujettis et leurs occupants et adossé à un plan de financement.

Ces nouvelles obligations ont un impact sans précédent sur toute la filière de la construction et de l'immobilier. Les acteurs, y compris les collectivités territoriales, l'État et le secteur privé, demandent massivement à être accompagnés pour être en mesure de définir le périmètre assujetti et d'atteindre les objectifs fixés.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables :

- D'identifier les principaux enjeux et grands principes de la diminution des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires
- De maîtriser les principes du dispositif éco énergie tertiaire
- D'identifier le tissu d'acteurs mobilisable et les différentes ressources techniques et documentaires pour apporter une aide méthodologique à la mise en œuvre du dispositif
- De déterminer les principaux leviers d'actions pour atteindre les objectifs, en y associant les dispositifs de financement.



## PUBLIC

Personnels des services de l'état (les chambres de commerces et d'industrie, les chambres des métiers et de l'artisanat, universités, etc.) et des collectivités territoriales, acteurs privés (bureaux d'études) :

- Responsables des directions opérationnelles bâtiment, énergie, patrimoine, exploitation en collectivité
- Chargés de projets, ingénieurs, conseillers, techniciens

## NIVEAU PRÉ-REQUIS

- Avoir les connaissances de bases en terminologie du bâtiment



## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

### Avant la formation :

Visualisation des webinaires organisés par le Cerema sur le sujet du dispositif éco énergie tertiaire sur la plateforme web "mesformations.cerema.fr"

### Méthodes :

- Apports méthodologiques ;
- Exemples et cas d'usages ;
- Exercices et mises en situation ;

### Outils :

- Support interactif, animations ludiques de type quiz de rapidité ou nuages de mots, vidéo
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz final
- Mise en situation par rapport à un cas concret
- Questionnaires d'évaluation des connaissances tout au long de la formation permettant de mesurer les acquis et d'apprécier la participation active des apprenants

## FRAIS D'INSCRIPTION

1000 € HT par stagiaire (TVA à 0%)

Déjeuner inclus

**DURÉE**

**2 Jours**

# PROGRAMME



**Horaires : 9h00 – 17h00 avec pause déjeuner d'une heure**

**Module 1 : contexte et enjeux (durée 1h30)**

Connaître les principaux enjeux de la diminution des consommations énergétiques, ainsi que ses grands principes ;

**Module 2 : les grands principes du dispositif éco énergie tertiaire (durée 2h30)**

Connaître les principes du dispositif éco énergie tertiaire

**Module 3 : la plateforme OPERAT (durée 1h30)**

Connaître la plateforme OPERAT, ses fonctionnalités et son fonctionnement

**Module 4 : étude de cas (durée 1h30)**

Maîtriser les principes du dispositif éco énergie tertiaire, en particulier l'assujettissement des bâtiments

**Horaires : 9h00 – 17h00 avec pause déjeuner d'une heure**

**Module 5 : mettre en œuvre éco énergie tertiaire : volet stratégique (durée 1h30)**

Déterminer les principaux leviers d'actions pour atteindre les objectifs, en y associant les dispositifs de financement

**Module 6 : mettre en œuvre éco énergie tertiaire : volet technique (durée 4h)**

Déterminer les principaux leviers d'actions pour atteindre les objectifs, en y associant les dispositifs de financement

**Module 7 : ressources documentaires (1h30)**

Retrouver les principales informations et suivre l'évolution du dispositif réglementaires



## LES ATOUTS DU CEREMA

- ✓ Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens)
- ✓ De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales
- ✓ Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus

## COORDINATION DE LA FORMATION

### **Benjamin CHOLET**

Chef de projets « Patrimoine Immobilier et Bâtiments Numériques »  
Département Bâtiments Durables / Cerema Territoires et Ville

## INFORMATION ET INSCRIPTION

[formation.catalogue@cerema.fr](mailto:formation.catalogue@cerema.fr)